



PRÉFET
DES ARDENNES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Désolé.

Je ne savais pas que mon feu de camp
pouvait devenir un feu de forêt.



Maintenant, vous le saurez.

Randonneurs, pour vos journées balades, adoptez les bons comportements. Les feux de camp sont interdits toute l'année, tout comme fumer en forêt. Évitez de stationner sur les zones herbeuses.

Un incendie arrive plus vite qu'on ne le croit !

Les auteurs d'un incendie, volontaire ou non, sont systématiquement recherchés et encourent **au minimum une amende de 30 000 € et une peine de 2 ans d'emprisonnement.**

Une campagne réalisée avec le soutien de :



POUR VOTRE SÉCURITÉ, RAPPELEZ-VOUS !

Le feu se déplace plus vite qu'un randonneur. Sa propagation peut dépasser les 5km/h.

Les fumées arrivent avant les flammes. Toxiques, elles causent malaises et asphyxies graves. Le manque de visibilité provoque stress et panique.

Les flammes produisent un panneau radiant à hautes températures à l'avant du front de feu.

Les départs de feu sont rapides avec les fortes chaleurs, une hygrométrie basse et par vent fort.

POUR UNE SORTIE EN FORÊT

- ▶ Consultez la météo
- ▶ N'oubliez pas votre téléphone portable
- ▶ Prévenez votre entourage de votre itinéraire
- ▶ Ne quittez jamais les chemins balisés
- ▶ Stationnez toujours de façon à ne pas gêner les secours



LES BONS COMPORTEMENTS FACE AU FEU

En forêt, sans moyen d'extinction, un départ de feu peut très vite prendre de l'ampleur et causer **de graves dommages**. Vous pouvez aussi vous retrouver piégé face à un incendie sans pouvoir trouver rapidement une zone de protection.

- ▶ **Gardez votre calme**. La panique peut aggraver votre situation.
- ▶ **Ne vous approchez pas des flammes**. Surpris par la fumée, respirez à travers un linge humide.
- ▶ **N'encombrez** ni les routes ni les abords des voies. Dans tous les cas, ne vous attardez pas à observer l'incendie.
- ▶ **En forêt, éloignez-vous du feu** à la perpendiculaire de l'axe de propagation. Rejoignez au plus vite une zone sûre.
- ▶ **Sur la route**, ne vous rendez pas dans la direction de l'incendie et ne gênez pas les secours. **Rebroussez chemin**. En cas d'impossibilité, ne sortez pas de votre véhicule.

Si vous êtes bloqué, cherchez une zone dégagée à proximité, fermez les vitres, allumez vos phares et ne coupez pas le moteur.

EN FORÊT, SUR LA ROUTE



NE JOUEZ PAS AVEC LE FEU !

FACE À UN DÉPART DE FEU

ALERTEZ AU PLUS VITE LES SECOURS !

 **18 ou 112**



En forêt, 6 règles à respecter :

1 PAS DE MÉGOT JETÉ DE SON VÉHICULE

Il est interdit de **jeter des objets incandescents** dans les forêts.

SANCTION

Les automobilistes surpris à jeter sur la route leur mégot peuvent être verbalisés (135 €) par les agents assermentés (gendarmerie, police, OFB, DDT...).

2 PAS DE FEU DE CAMP

3 PAS DE BARBECUE EN FORÊT

En forêt et à moins de 200 mètres d'un espace boisé, l'**usage du feu est strictement interdit**, même si vous êtes à proximité d'un plan d'eau. Les barbecues à gaz sont également interdits de même que les planchas et les barbecues dits « écolo » à usage unique.

SANCTION

En forêt, allumer un feu est passible d'une amende de 135 €, majorée en cas de responsabilité de dégâts causés à autrui.

4 NE PAS FUMER EN FORÊT

En forêt, vous n'êtes pas autorisé à fumer.

SANCTION

135€ d'amende

5 NE PAS STATIONNER SUR LES ZONES HERBEUSES

Attention, un pot d'échappement très chaud en contact avec des herbes sèches peut être à l'origine d'un départ de feu.

6 NE PAS GARER SON VÉHICULE DEVANT UNE BARRIÈRE FORESTIÈRE

Le stationnement et la circulation sur les pistes forestières sont strictement réglementés.

SANCTION

135 € d'amende sur piste réglementée

La circulation en forêt hors des pistes est interdite à tout véhicule.

SANCTION

jusqu'à 1 500 € d'amende



Les bons comportements face au feu

- **Gardez votre calme.** La panique peut aggraver votre situation.
- **Ne vous approchez pas des flammes.**
- **Éloignez-vous du feu** à la perpendiculaire de l'axe de propagation. Rejoignez au plus vite une zone sûre.
- **Sur la route, ne vous rendez pas dans la direction de l'incendie** et ne gênez pas les secours.
- **Rebroussez chemin.** En cas d'impossibilité, ne sortez pas de votre véhicule.

**FACE À UN DÉPART DE FEU,
ALERTEZ AU PLUS VITE LES SECOURS**

18 ou 112

- Plus vous êtes rapide et précis, plus vite les secours mobilisent des moyens adaptés.
- Soyez clair pour renseigner sur le lieu du sinistre, l'accès, la cause éventuelle, les dégâts / les menaces.
- Ne raccrochez pas avant que l'opérateur ne vous le demande.

Plus d'information sur :

<https://www.gouvernement.fr/risques/feu-de-foret>



Randonneurs, Certaines traces ne s'effacent jamais



Maintenant, vous le saurez.

Vous qui aimez vous promener en forêt, sachez que la nature est aussi belle que fragile. Si les dommages d'un incendie s'effacent après 50 ans, le traumatisme, quant à lui, ne s'efface jamais. Pour continuer à profiter de la nature sereinement, lisez ce guide.

Une campagne réalisée avec le soutien de :



En forêt, 6 règles à respecter :

1 NE PAS FUMER EN FORÊT
Il est interdit de fumer en forêt. Ce plaisir peut non seulement transformer la forêt en cendrier, mais vos économies peuvent elles aussi partir en fumée (**135 € d'amende**).

2 INTERDIT DE JETER SON MÉGOT DEPUIS SON VÉHICULE
Toute l'année, il est interdit de jeter des objets incandescents dans la forêt. Les automobilistes surpris à jeter leur mégot peuvent être verbalisés d'une **amende de 135 €**.

3 FEUX DE CAMP ET BARBECUES INTERDITS
En forêt et à moins de 200 m d'un espace boisé, l'usage du feu est interdit toute l'année (même à proximité d'un point d'eau). Cette règle s'applique également aux barbecues et planchas : **les épicuriens risquent une amende de 135 €** et beaucoup plus en cas de dégâts !

4 NE PAS STATIONNER SUR LES ZONES HERBEUSES
Attention, pas besoin de feu pour provoquer un feu. Le pot d'échappement très chaud de votre véhicule en contact direct avec des herbes sèches suffit à faire tout brûler.

5 CIRCULATION ET STATIONNEMENT INTERDITS SUR LES PISTES FORESTIÈRES
Sur les pistes forestières, il est essentiel de laisser les stationnements et les accès libres... de même que la circulation hors pistes est interdite aux véhicules. Vous pouvez être sanctionné d'une **amende de 135 € pour stationnement ou circulation sur piste forestière interdite d'accès** et jusqu'à **1 500 € hors chemin**.

6 ENFIN, PROFITEZ DES JOIES DE LA NATURE !
Enfin, vous pouvez respirer, courir, danser, enlacer les arbres... Dans le respect de la nature en laissant le moins de traces possibles de votre passage !

Assurer sa sortie en forêt

- **Consultez la météo et portez une tenue adaptée.**
- **N'oubliez pas votre téléphone portable.**
- **Prévenez votre entourage de votre itinéraire.**
- **Ne quittez jamais les chemins balisés.**
- **Stationnez toujours sans gêner les secours.**

Pour votre sécurité, rappelez-vous :

- Le feu se déplace plus vite qu'un randonneur. Sa propagation peut dépasser les 5 km/h.
- Les fumées arrivent avant les flammes. Toxiques, elles causent malaises et asphyxies graves.
- Les flammes produisent un panneau radiant à hautes températures à l'avant du front de feu.
- Les départs de feu sont très rapides avec les fortes chaleurs, une hygrométrie basse et un vent fort.